

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23
 Présents : 18
 Votants : 21

L'an deux mille dix-sept
 Le quatorze décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 07 décembre 2017.

PRESENTS : Mme Marie-France CATHELAND, Mr Noël MOULIN, Mme Aline BOURRACHOT, Mr Robert DARMET et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Monique DURAND, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mme Françoise MASSON, Mme Martine MATTONI, Mme Gisèle BRESSON, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine DUTHY et Mr Fabien GOUTARD.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Françoise BARLERIN (procuration à Mme Nathalie POUYET),
 Mr Jean-Christophe LAFFAY (procuration à Mr Jean-Michel REY),
 Mr Marc PATAY (procuration à Mr Daniel FRECHET),

Absents excusés n'ayant pas donné procuration :

Mr David LACAN,
 Mme Anne-Sophie PAGNIER.

Secrétaire de séance : Mr Bernard VERRIERE.

OBJET : Transfert d'office dans le domaine public communal des voies et espaces communs des lotissements VERT VILLAGE et LES HAUTS DE COMMELLE (Régularisation).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20171214-2017-98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017
 Publication : 21/12/2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les voies et espaces verts des lotissements **Vert Village** et **Les Hauts de Commelle** ont déjà fait l'objet, en 1998, d'une enquête publique approuvant leur classement dans le domaine communal (délibération du 29 Mai 1998).

Cependant, pour que cette procédure soit suivie d'un changement réel de propriétaire, il a été nécessaire de dresser 1 acte administratif avec chacun des co-lotis et leur présence pour signer les actes obligatoires.

-Pour le lotissement Vert Village : 50 actes pour 50 propriétés.

-Pour le lotissement Les Hauts de Commelle : 67 actes pour 67 propriétés.

En 2003 et 2004, cette démarche a pu être engagée et une majorité d'actes ont été enregistrés et publiés régulièrement aux hypothèques de Roanne. Cependant, certains ont fait l'objet d'un rejet pour diverses raisons, et notamment des omissions émanant d'offices notariaux à la suite de successions et qui ont eu pour conséquences que des personnes décédées se retrouvent être encore les propriétaires des voies et espaces communs.

- Pour le lotissement **Vert Village**: 10 rejets ou actes non terminés
- Pour le lotissement **Les Haut de Commelle** : 3 rejets ou actes non terminés

Les rejets ne pouvant être résolus, la commune propose aujourd'hui d'utiliser la procédure **de transfert d'office** sans indemnité. Cette procédure, contrairement à celle précédemment effectuée, n'exige pas la signature des propriétaires sur les actes à suivre et permettra de clore définitivement ce dossier.

Les parcelles concernées par ce projet sont :

Pour le lotissement VERT VILLAGE :

Section	N° parcelle	Lieudit	Superficie
BP	127	Perret Haut	322m ²
BP	105	Perret Haut	1297m ²
BP	92	Perret Haut	1031m ²
BP	85	Perret Haut	4326m ²
BP	80	Perret Haut	61m ²
BP	78	Rue Jules Ferry	811m ²

Pour le lotissement LES HAUTS DE COMMELLE

Section	N° parcelle	Lieudit	Superficie
BH	65	Le bourg	10954m ²
BH	19	Impasse des prunus	492m ²
BH	57	Rue des Prunus	8620m ²
BH	78	Rue des Cerisiers	1059m ²
BH	66	Rue des Cerisiers	611m ²
BH	74	Impasse des Cerisiers	203m ²

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20171214-2017-98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 21/12/2017

Les rejets ou actes non terminés portent sur les propriétés suivantes

Pour le lotissement Vert Village

Section	N° parcelle	Lieudit	Contenance à récupérer
BP	83	1 Rue Renoir	1/50 ^{ème} des voies et espaces verts
BP	88	8 Impasse Manet	idem
BP	90	10 Rue Renoir	idem
BP	96	15 Impasse Utrillo	idem
BP	107	44 Rue Renoir	idem
BP	108	46 Impasse Lautrec	idem
BP	118	41 Rue Renoir	idem
BP	119	42 Rue Renoir	idem
BP	125	31 Rue Renoir	idem
BP	126	30 Rue Renoir	idem

Les rejets ou actes non terminés portent sur les propriétés suivantes :

Pour le lotissement Les Hauts de Commelle

Section	N° parcelle	Lieudit	Contenance à récupérer
BH	88	30 Rue des Lilas	1/67 ^{ème} des voies et espaces verts
BH	89	32 Rue des Lilas	idem
BH	120	6 Rue des Lilas	idem

-Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29

-Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L318-

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de Commelle-Vernay, sans indemnité, des voies et espaces communs à prendre sur les parcelles ci-dessus énumérés pour une contenance totale de 7 848 m² pour le lotissement VERT VILLAGE et 21 939 m² pour le lotissement LES HAUTS DE COMMELLE.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L318-3 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal des parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation générale et des espaces communs et leur classement dans le domaine public communal de Commelle-Vernay.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20171214-2017-98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 21/12/2017

- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publications et de notifications nécessaires.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes à venir.**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay le 14 Décembre 2017.

Le Maire,

D. FRECHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20171214-2017-98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 21/12/2017